

92 LAFAYETTE

Société civile de construction-vente au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 rue Dominique Vincent, 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
951 875 368 RCS LYON
Ci-après la « **Société** »

ACTE DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 26 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-six mai,

Les soussignées :

- **La société G. FONTANEL PROMOTION**, société par actions simplifiée au capital de 547 219,20 euros, ayant son siège social sis 12 rue Dominique Vincent, 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 330 605 908,

Représentée par sa présidente la société G. FONTANEL INVESTISSEMENTS, société à responsabilité limitée au capital de 4 510 035 euros, ayant son siège social sis 12 rue Dominique Vincent, 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT D'OR, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 533 666 368, elle-même représentée par son cogérant Monsieur Romain FONTANEL,

Titulaire de 800 parts sociales en pleine propriété ; et
- **La société GC IMMO**, société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, ayant son siège social sis Château de Viallevelours, 4 route de la Roche-Blanche, 63450 CHANONAT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 818 408 510,

Représentée par son président Monsieur Jean-Yves CHAZALMARTIN,

Titulaire de 200 parts sociales en pleine propriété,

seules associées de la Société et représentant en tant que telles la totalité des parts sociales composant le capital de la Société,

Ci-après les « **Associées** »,

Après avoir rappelé que :

- Aux termes d'un protocole d'accord en date du 12 décembre 2024, la société GC IMMO a présenté sa démission de son mandat de cogérante de la Société ;
- En conséquence, les Associées souhaitent prendre acte de cette démission sans procéder à son remplacement ; et
- Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, les décisions des Associées peuvent résulter d'un acte unanime.

Ont pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Prise d'acte de la démission de la cogérante et absence de remplacement ; et

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Les Associées prennent acte de la démission de la société GC IMMO de ses fonctions de gérante en date du 12 décembre 2024 conformément au protocole d'accord en date du même jour, constate que cette dernière déclare n'être créancière d'aucune somme au titre de son mandat à l'encontre de la Société et décide de ne pas procéder à son remplacement.

SECONDE DÉCISION

Les Associées donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

*

* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé après lecture par toutes les Associées.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement « eIDAS » n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Les Associées,

Signé par :
 Romain FONTANEL
05732E68103A46D...

**La société G. FONTANEL
PROMOTION,**

Représentée par sa présidente,

La société G. FONTANEL
INVESTISSEMENTS,

Elle-même représentée par son
cogérant,

Monsieur Romain FONTANEL

DocuSigned by:
 Jean-Yves Chazalmartin
B270EF931780426...

La société GC IMMO,

Représentée par son président,

Monsieur Jean-Yves
CHAZALMARTIN